

# Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

« PAEN »

06/12/2021

# La Loire, des espaces agricoles menacés par l'étalement urbain



Artificialisation des sols : Perte de 200 Ha par an pour l'agriculture de 2006 à 2014

=> Fragilisation des exploitations agricoles (conflits d'usage, déplacements, surfaces...)



# La politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

## Une compétence

- Loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 : compétence (optionnelle) exclusivement départementale
- Prise de compétence par le Département de la Loire le 30 janvier 2009
- Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 : compétence désormais ouverte aux structures en charge des SCoT (en articulation forte avec le Département)
- *Code de l'urbanisme : articles L 113-15 à 28 et R 113-19 à 29*



## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Voirie
- Transports
- Vélo
- Agriculture et forêt
- Environnement
- Coopération territoriale
- Eau
- Transition numérique

### Politique de l'agriculture et de la forêt

Adaptation des  
exploitations,  
développement des  
filières et sécurité  
sanitaire

Soutien à la filière  
forêt bois

Soutien aux  
entreprises  
agroalimentaires et de  
transformation du bois

Aménagement  
fonciers et  
développement des  
espaces ruraux

# Une compétence qui s'inscrit dans l'action publique départementale

## Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)



AGENDA 21 : Projet « Maintenir et  
renforcer le potentiel foncier  
agricole ligérien »



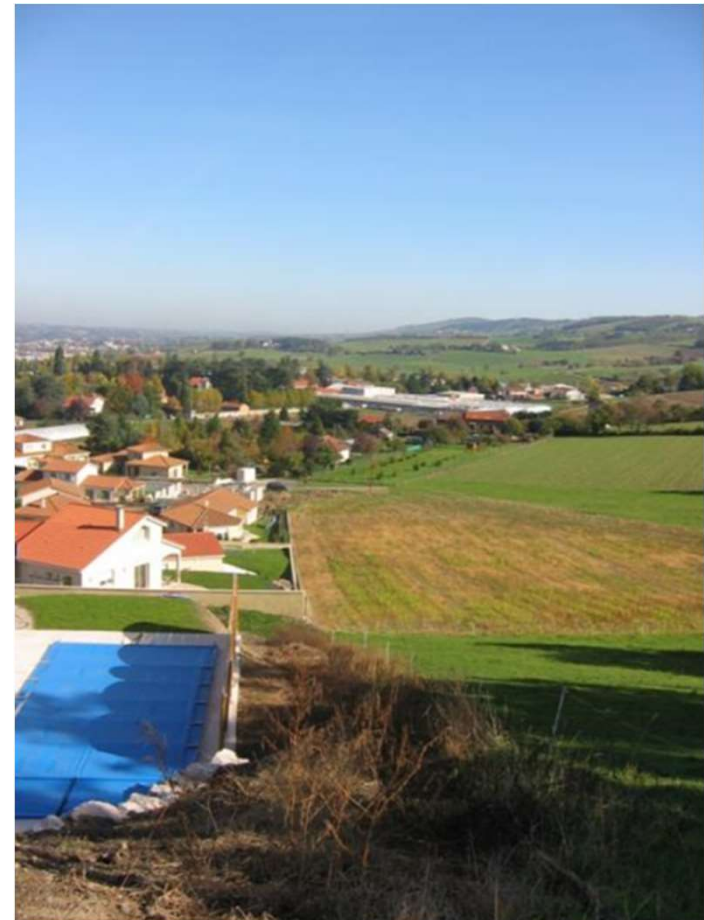
Charte du foncier  
agricole dans la Loire

# La politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

## Des outils :

le Département peut :

- délimiter des **périmètres d'intervention** dans les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme
- élaborer un **programme d'actions**
- acquérir des terrains, exercer un **droit de préemption**.



# Prise en compte des documents de planification et d'urbanisme

Les périmètres PAEN :

- doivent être compatibles avec le Schéma de cohérence territoriale,
- ne peuvent concerner que les zones A (agricole) et N (naturelle) des documents d'urbanisme, impossible d'inclure des zones urbaines ou à urbaniser (U et AU)
- sont sans conséquence sur les règles de constructibilité (c'est le règlement du document d'urbanisme qui s'applique).
- Une protection forte et à long terme de la vocation agricole et/ou naturelle des espaces : les parcelles classées en PAEN ne peuvent pas être reclassées en U ou AU.

Une révision du périmètre avec diminution de surface requiert un décret interministériel.



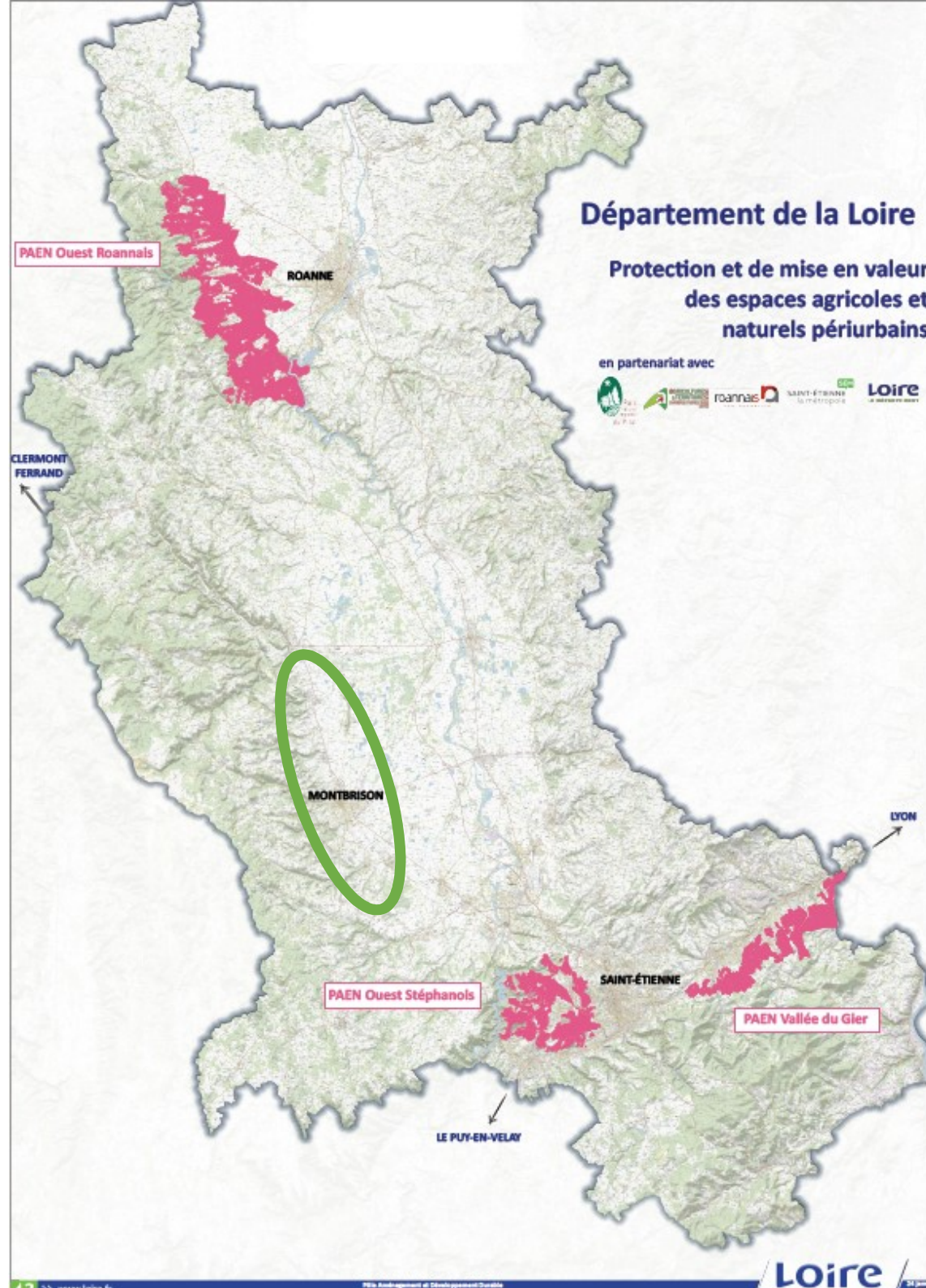
# Les PAEN dans la Loire

3 périmètres approuvés :

- Vallée du Gier (2011) : 5 communes, 3 105 Ha.
- Ouest roannais (2016): 11 communes, 10 013 Ha.
- Ouest stéphanois (2020) : 7 communes, 3 404 Ha.

1 périmètre en projet :

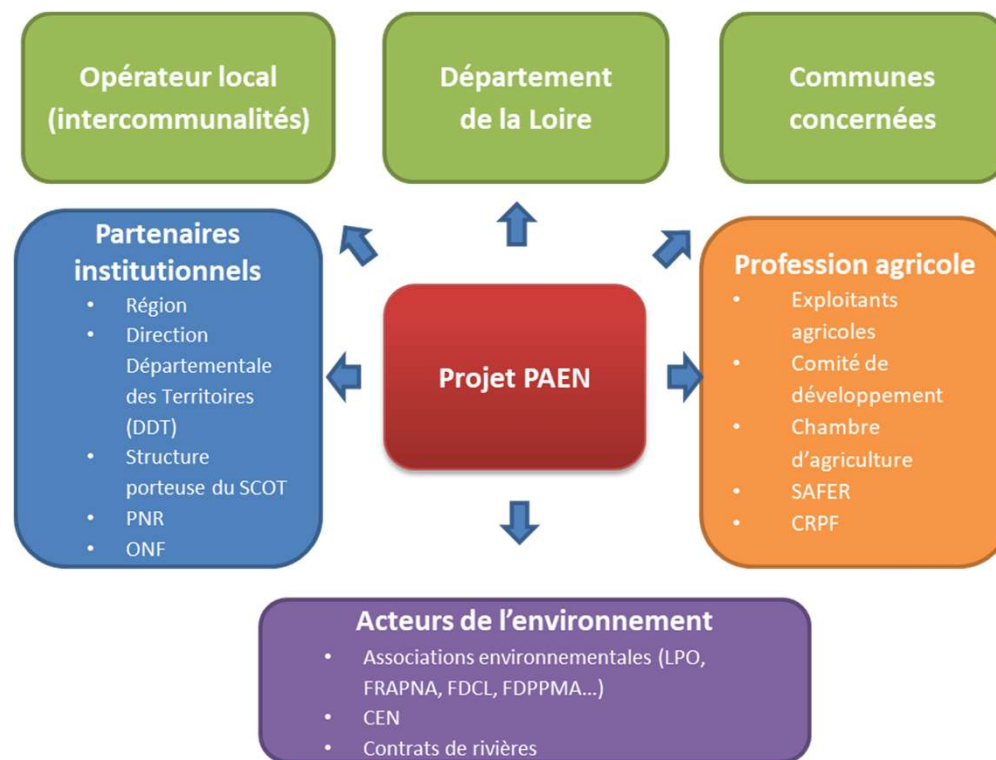
Montbrison / Coteaux du Forez : 13 communes



# PAEN, une démarche partenariale

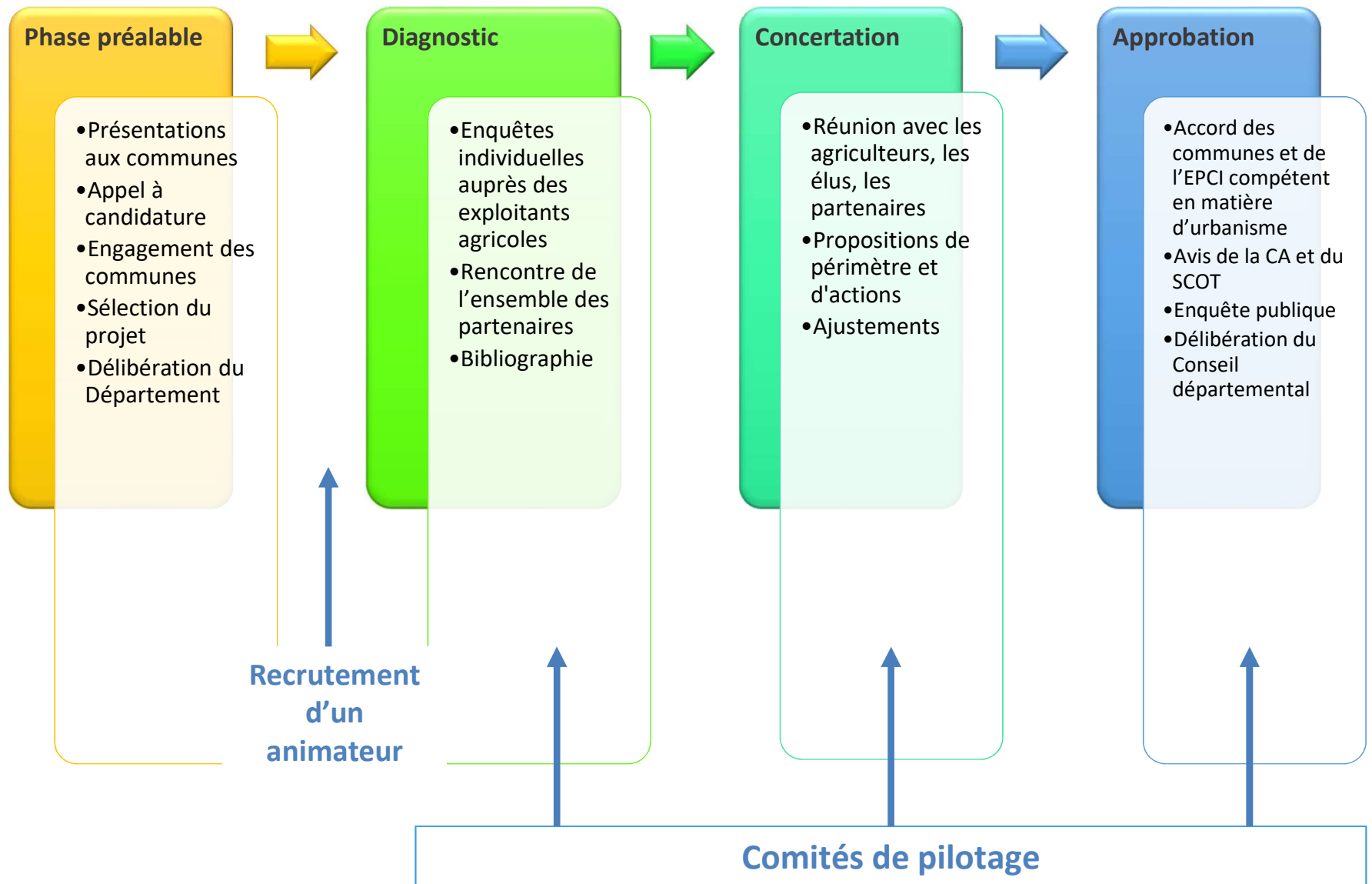
Gouvernance : un comité de pilotage co-présidé Dépt /opérateur local

- Une procédure très engageante pour un territoire, nécessité d'une importante volonté locale et d'une appropriation de la démarche par les acteurs locaux.
- Le Département s'appuie sur un opérateur local : Parc naturel régional du Pilat, Roannais agglomération, Saint-Etienne métropole, Loire Forez agglomération.





# Elaboration d'un projet PAEN



# L'animation PAEN, un rôle central



## Élaboration du PAEN

- Diagnostic
- Concertation
- Délimitation du périmètre
- Élaboration du programme d'actions
- Lien avec le Département



## Mise en œuvre du programme d'actions

- Mise en réseau des acteurs
- Coordination du plan d'actions
- Lien avec le Département
- Pilotage des actions
- Émergence de nouveaux projets

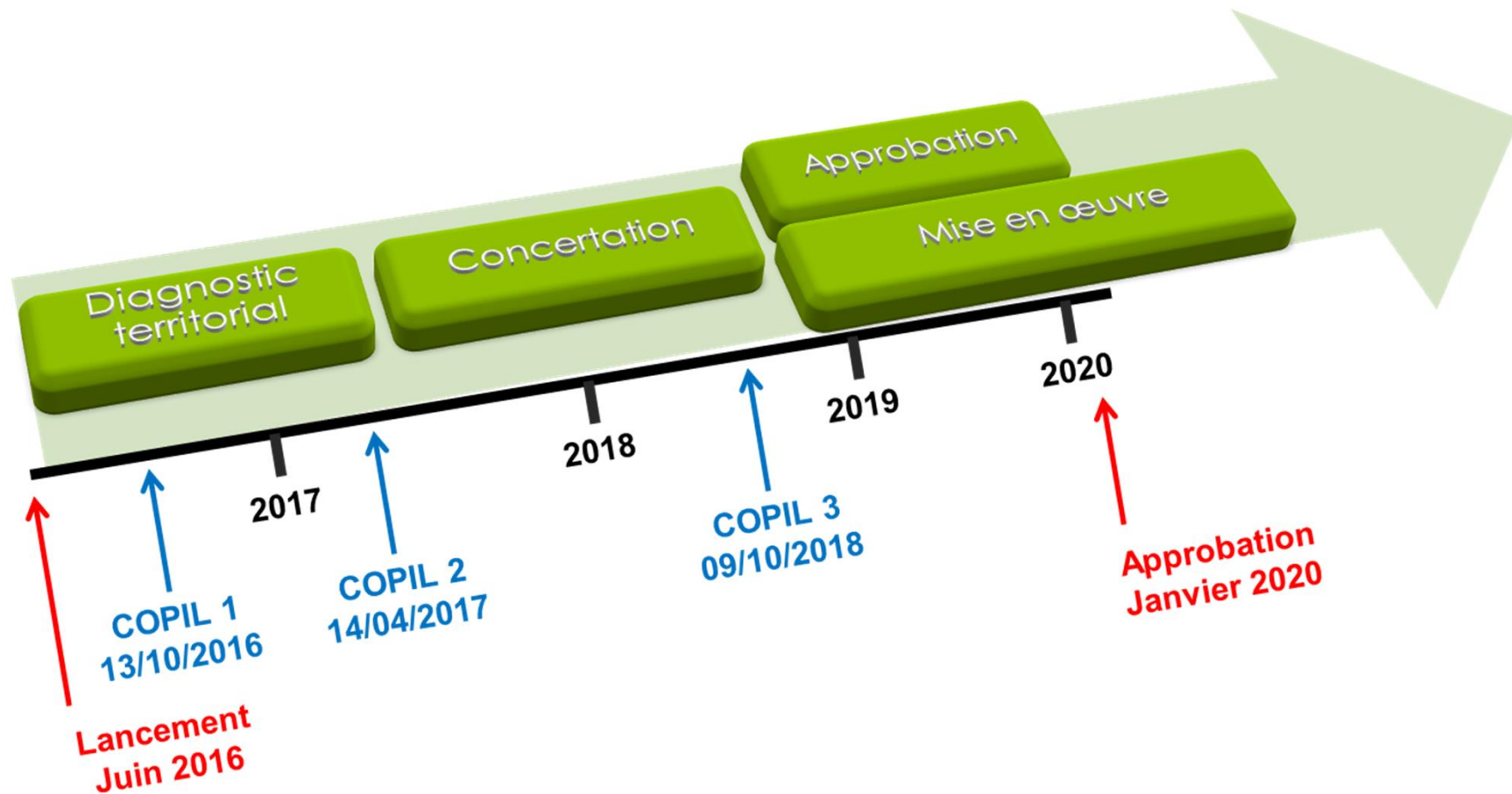
# Exemple du PAEN ouest stéphanois

- Mise en œuvre par la Métropole, à la demande des communes

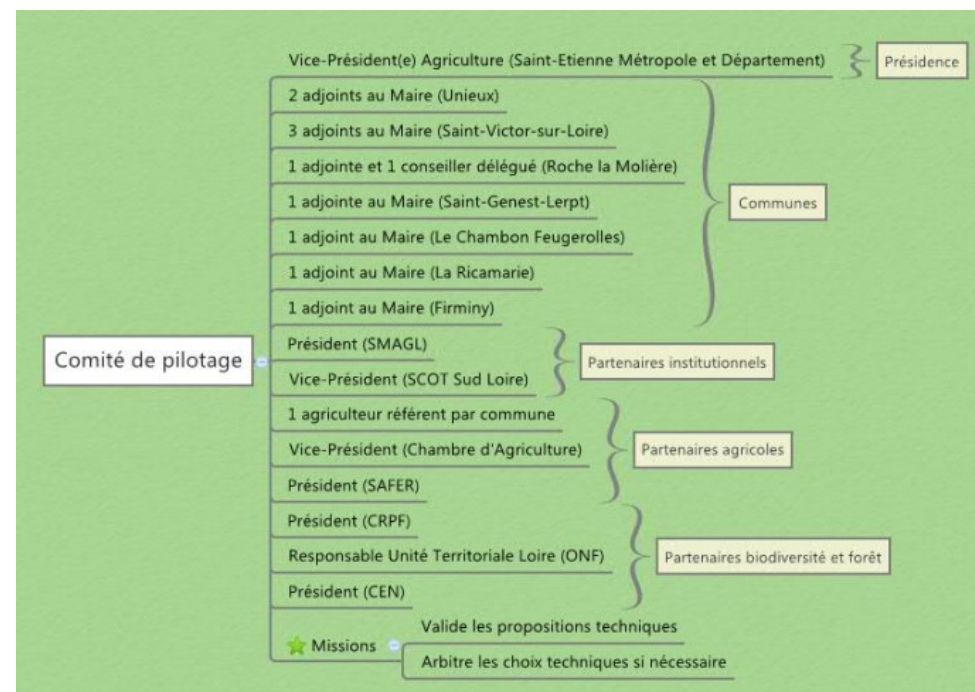
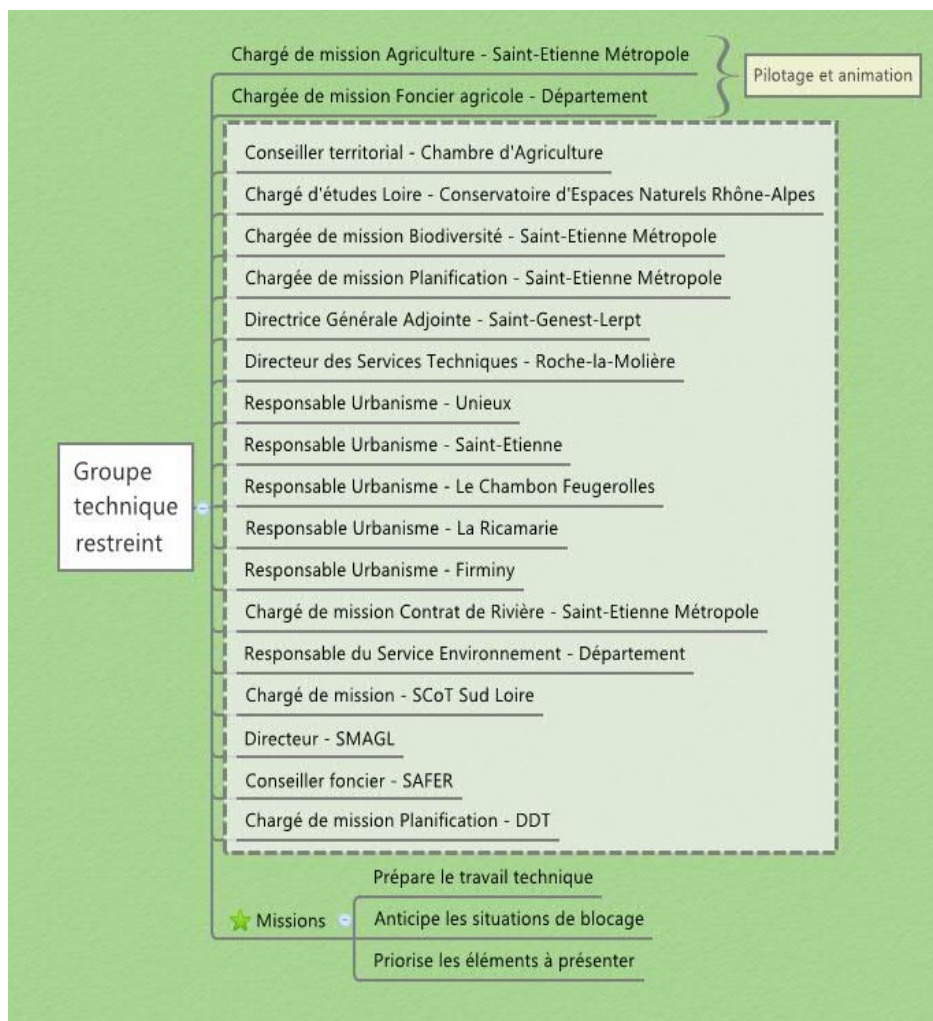


- Contexte
  - ✓ Pression foncière très importante liée au résidentiel
    - ✓ 2011 – 2014 : 604 logements créés pour seulement 287 nouveaux habitants
  - ✓ Perte de foncier de l'ordre de 55ha tous les 5 ans

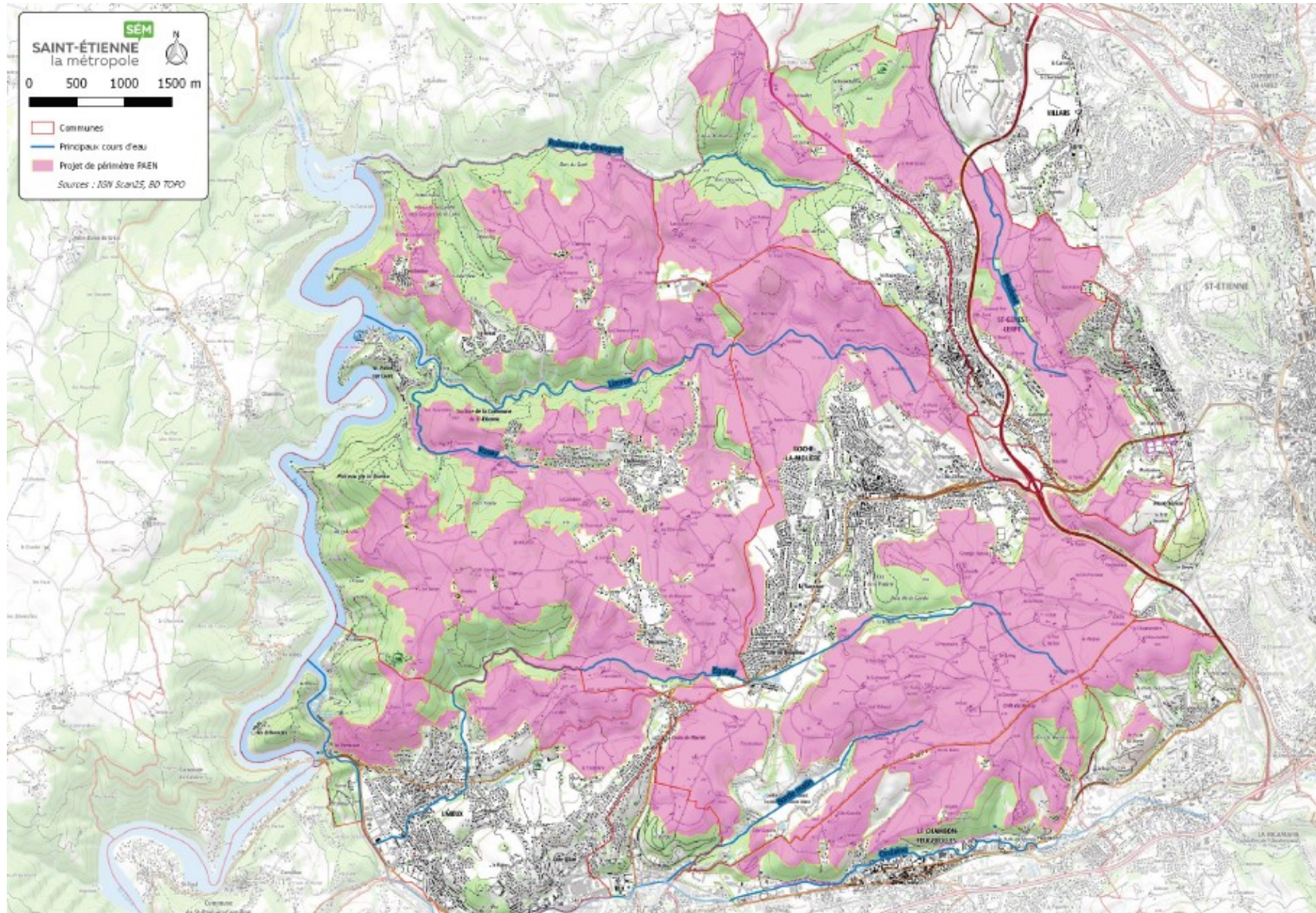
# Calendrier de mise en œuvre



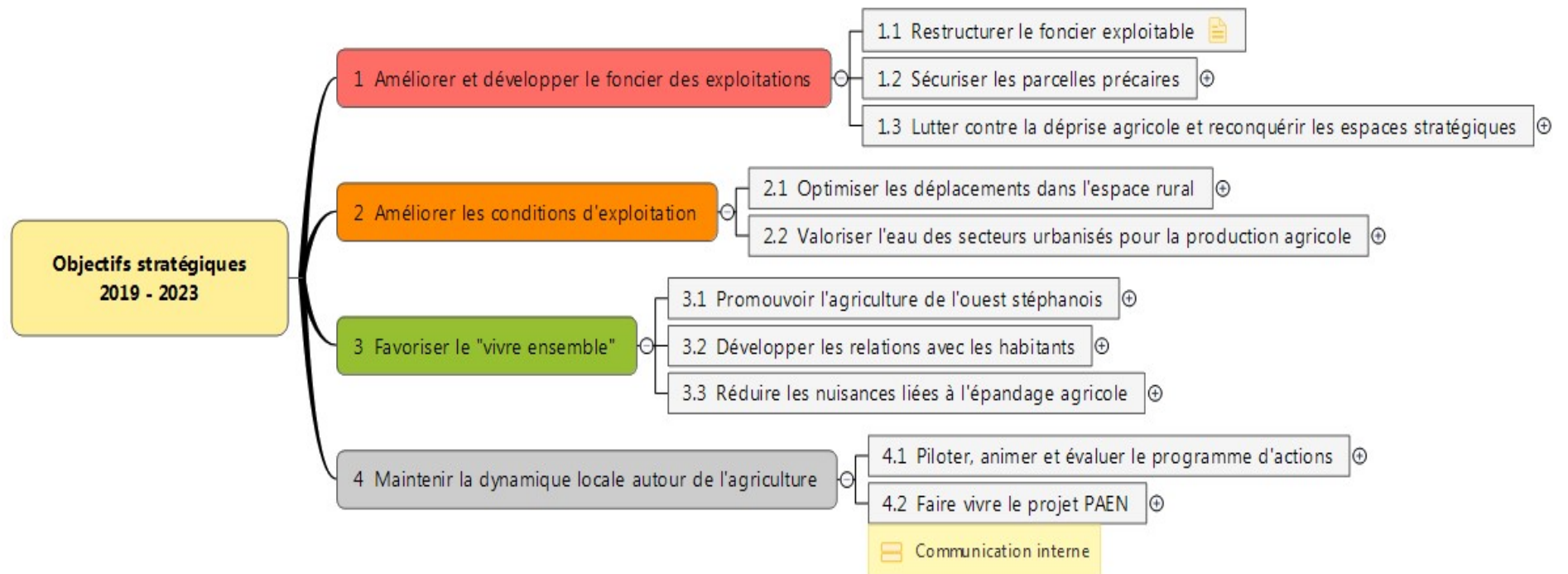
# Gouvernance



# Périmètre approuvé : 3405 ha



# Programme d'actions



# Réalisations concrètes depuis 2019

- Sensibilisation des publics
  - ✓ Animations scolaires réalisées par des agricultrices : 4 animations / an
  - ✓ Une agri-rando organisée en 2019 par le comité de développement agricole local
  - ✓ Lettre info PAEN diffusée aux communes et agriculteurs pour illustrer les avancées et garder le lien
  - ✓ Plusieurs articles pour les bulletins communaux
- Restructuration foncière
  - ✓ Animation menée par la Chambre d'Agriculture
  - ✓ Potentiel d'échanges important mais difficile à réaliser
- Amélioration des déplacements agricoles
  - ✓ Carte des déplacements et des points noirs à résorber
- Valorisation de l'eau pluviale et reconquête de friches
  - ✓ Actions prévues pour 2021/2022